

## HONORAIRES TRANSACTION

Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 63 500 €	6 500 € TTC
De 63 501 à 75 000 €	10 %
De 75 001 à 90 000 €	9,50 %
De 90 001 à 115 000 €	9 %
De 115 001 à 150 000 €	8,50 %
De 150 001 à 169 000 €	8 %
De 169 001 à 335 000 €	7 %
De 335 001 à 375 000 €	6,50 %
De 375 001 à 430 000 €	6 %
Au-delà de 430 000 €	5,70 %
Estimation avec analyse comparative de marché (Offerte dans le cadre d'un mandat de vente)	180 € TTC
Transaction commerciale (Immeuble et fonds de commerce)	15 % HT du montant de la transaction. Minimum 6 000 € HT (TVA 20 % en sus)

\* prix applicables à partir du 27/02/2024

Les honoraires sont à la charge vendeur.

\*en cas de succession les honoraires charge vendeur pourront vous être proposé à la charge acquéreur à la signature du mandat de vente.



Le réseau CENTURY 21 : Tous les services de l'immobilier

Achat - Vente – Location – Gestion locative – syndic de copropriété – Commerce – Immobilier d'entreprise

SARL au capital de 6 900 € - SIRET B 477 555 361 R.C.S. METZ – Code APE 6831Z- Carte Professionnelle : CPI 5701 2016 000 013 521 délivrée

par la CCI DE MOSELLE – Garantie financière de 120 000€ auprès de : GALIAN n°26358 89 Rue de la Boétie 75008 - www.century21.fr

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

## HONORAIRES LOCATION

<b>Location d'habitation loi 06.07.89</b>	<b>Locataire</b>	<b>Propriétaire</b>
<b>Visite, Constitution du dossier, étude de solvabilité, bail</b>	8 €/m² TTC	8€/m² TTC
<b>Etat des lieux sur tablette</b>	3€ /m² TTC	3€ /m² TTC
Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1 <sup>er</sup> août 2014.		
<b>Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué : Zone « non tendue »</b> <b>*Ne pouvant excéder un mois de loyer hors charges.</b>		
<b>Location meublé</b>	1 mois de loyer CC	0 € si mandat de gestion sinon 1 mois de loyer CC
<b>Location garage</b>	100 € TTC	0 € si mandat de gestion sinon 100 € TTC

\* prix applicables à partir du 20/11/2021

**Les honoraires énumérés ci-dessus sont déductibles des revenus fonciers.**



Le réseau CENTURY 21 : Tous les services de l'immobilier

Achat - Vente – Location – Gestion locative – syndic de copropriété – Commerce – Immobilier d'entreprise

SARL au capital de 6 900 € - SIRET B 477 555 361 R.C.S. METZ – Code APE 6831Z- Carte Professionnelle : CPI 5701 2016 000 013 521 délivrée

par la CCI DE MOSELLE – Garantie financière de 120 0000€ auprès de : GALIAN n°26358 89 Rue de la Boétie 75008 - www.century21.fr

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante



## Le barème gestion locative

**Notre Garantie d'Action :** nous nous engageons à mettre toute notre force, notre expérience et notre réseau au service de la gestion de votre bien.

### Les services du Mandat Confiance

8,40% TTC des sommes encaissées +  
2,5% de frais administratif

- **Mise en place du mandat de gestion**
- **Gestion locative courante :** appel et encaissement loyers/charges/allocations, quittancement, versement des fonds perçus
- **Révision annuelle des loyers et régularisation des charges**
- **Tenue de la comptabilité propriétaire :** compte-rendu de gestion détaillé, lecture commentée du premier document
- **Contrôle du respect des obligations locatives (assurance, entretien, vie du bail)**
- **Demande et suivi des attestations annuelles (MRH, chaudière, cheminée...)**
- **Lettre de rappel et recouvrement amiable (1ère relance LRAR)**
- **Gestion du congé locataire :** contrôle de validité et acceptation
- **Décompte de sortie du locataire**
- **Règlement des factures fournisseurs**
- **Organisation et suivi des réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC**
- **Demande de devis supérieurs à 200 € TTC**

## Services complémentaires

Gestion créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure (frais commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)

Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)

Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et versement après contrôle des travaux

Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux

Gestion technique des travaux supérieurs à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux

Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique

Réalisation d'une visite conseil

Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers

Frais d'administratifs (correspondance, extranet)

Acomptes exceptionnels (sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)

Frais pour clôture de compte à la suite de la résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)

Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété

Montage d'un dossier de subventions, suivi jusqu'à obtention des fonds

Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles

Représentation aux assemblées générales

Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion

« Permis de louer » : constitution du dossier et suivi

Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves

Visite triennale du bien (sous réserve de l'accord du locataire)

Assurance Loyers Impayés / Garantie Loyers Impayés \*

Service référence 9% TTC	Service excellence 9,6% TTC	Coût hors forfait TTC
○	○	150€/dossier
○	○	100€
○	○	250€
○	○	150€/dossier
●	○	150€ + 4% du montant des travaux
○	○	50€/dossier
○	○	90€/visite
○	○	90€/lot/an
●	○	2,5€/mois
○	○	10€/acompte
○	○	120€/lot
○	○	10€/lot/mois
●	○	250€/dossier
●	○	90€/heure
●	○	90€/heure
●	○	3€/m <sup>2</sup> (logement vide) 5€/m <sup>2</sup> (meublé)
●	○	90€/dossier
●	○	90€/heure
●	○	100€/heure
●	*	1,95% en sus